

**LES NOTES PRO**  
**DE LA**  
**CGT EDUC'ACTION**

# FAMILLE DE MÉTIERS

## Beauté et bien-être

### 1 . La création du Bac pro coiffure :

Cette famille contient 2 baccalauréats professionnels: Esthétique-Cosmétique-Parfumerie et Coiffure (Création rentrée 2020 ). Les places créées en Bac pro Coiffure le sont, le plus souvent, au détriment de la diminution des capacités d'accueil en CAP. Pour rappel plus de 55% de ces formations se font dans le privé !

**EFFECTIFS D'ELEVES par spécialités et niveaux de formation**  
(source Repères, références et statistiques DEEP 2019)

	CAP EFFECTIFS RENTRÉE 2019	BAC PRO EFFECTIFS RENTRÉE 2019
COIFFURE /ESTHÉTIQUE	8 488	9707

### La mise en place du Bac pro Coiffure : contenus programmatiques et de formation

Sans entrer dans l'organisation détaillée des formations en blocs (2 pour le CAP et 3 pour le Bac pro), la différence essentielle entre les deux niveaux de diplôme se résume sur le plan professionnel en trois verbes : concevoir, vendre, piloter ! Ainsi « réalisation de prestations de coiffure » et « relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise » en CAP, deviennent en Bac pro « *Conception et réalisation de prestations de coiffure* » et « *Relation avec la clientèle et vente de services et de produits* » auxquels s'ajoute « *Piloter une entreprise de coiffure* ».

Les PFMP: 12 semaines sur deux ans/ 22 semaines sur trois ans (dans deux entreprises différentes).

Emplois et fonctions : Le·la titulaire du CAP Métiers de la coiffure exerce les fonctions de : Coiffeur·euse qualifié·e /Technicien·ne, le·la titulaire du baccalauréat professionnel Métiers de la coiffure exercerait les fonctions de : Coiffeur·euse hautement qualifiée/Technicien(ne) / Chef·fe d'entreprise ou gérant·e/Manager.

Vouloir faire croire que la qualification sera la même entre les deux niveaux de formation est un mensonge. En effet le volume horaire du Bac pro en enseignement professionnel est de 856 h (dont 330 en seconde « Beauté et bien-être ») contre 645,5 h en CAP. Dans ces conditions, les collègues sont perplexes quant à leurs possibilités de former à la fois des coiffeurs·euses et des chef·fes d'entreprise. D'autant que les heures d'atelier consacrées à la pratique vont considérablement baisser en CAP et en Bac pro.

En témoigne une collègue à qui nous posons la question suivante : *Un élève sortant de cap sera-t-il plus qualifié comme coiffeur qu'un élève qui sortira de Bac pro?*

Réponse : « *En théorie non, mais en pratique seuls les plus motivés, les plus impliqués dans leur formation pourront à mon sens avoir le niveau 4.* ».

**Au final on comprend que cette ouverture portée par la branche professionnelle répond à une demande de la profession : trouver des managers pour les chaînes et les quelques franchises indépendantes.**

# LES NOTES PRO DE LA CGT EDUC'ACTION

## 2 . La famille des métiers «de la beauté et du bien-être » :

Ce Bac pro regroupera en seconde le Bac pro coiffure et le Bac pro esthétique/cosmétique/parfumerie. En fin de seconde les élèves choisiront pour finir leurs deux années de formation la spécialité coiffure ou la spécialité esthétique/cosmétique/parfumerie.

**3 compétences communes à ces 2 diplômes ont été identifiées : comme il n'existe pas de référentiel professionnel seconde « Beauté et bien-être » les collègues sont sommé-es de se mettre au travail et de déterminer les contenus pédagogiques qui seront abordés. Ils sont renvoyés à leur employabilité immédiate.**

- Conception et réalisations de prestations de coiffure ou de techniques esthétiques.
- Relation avec la clientèle et vente de service et de produits.
- Pilotage d'une entreprise de coiffure ou d'esthétique.

À noter la disparition du DI : les élèves qui entreront en seconde Bac pro « Métiers de la beauté et du bien-être » à la rentrée 2020 ne passeront plus le diplôme intermédiaire. Le CAP sera remplacé par une attestation.

### Conséquences prévisibles :

- La déspecialisation liée à la mise en place de la seconde « Métiers de la beauté et du bien-être ». Plus de DI. Insertion professionnelle plus difficile pour les élèves de Bac pro surtout si baisse du niveau de qualification en termes de savoir-faire professionnels.
- La création du Bac pro esthétique en 2009 s'est traduite par la fermeture de beaucoup de CAP dans nos établissements nourrissant ainsi des ouvertures dans le privé (CFA). Les baisses des capacités d'accueil en CAP pour la création du Bac pro coiffure sont un mauvais présage.
- Surcharge de travail pour les collègues de Coiffure notamment qui doivent mettre en place un nouveau Bac dans une nouvelle famille de métiers.



**La CGT Educ'Action n'est pas opposée par principe à la création d'un Bac pro Coiffure mais pas au détriment des capacités d'accueil en CAP. En revanche, la mise en place de la seconde des métiers de la Beauté et du bien-être entrainera inévitablement une déspecialisation et une déqualification. Déstructurer deux voies de formation, qui pourtant fonctionnaient bien, ne garantira pour les élèves, ni une meilleure insertion professionnelle, ni plus de possibilités de poursuite d'études en BTS. Il s'agit surtout d'appliquer aveuglément la TVP et de répondre au désir d'un branche professionnelle.**

NOM : **BEAUTÉ et BIEN-ÊTRE**

Spécialités fusionnées : **Esthétique—  
Cosmétique—Parfumerie— coiffure**

PLP : **P7420 Coiffure—P7410 Esthétique-  
Cosmétique**

Nombre d'élèves concerné-es : **9707**

Date de naissance : **Septembre 2020**

**CARTE D'IDENTITÉ**